



PREFECTURE HAUTE- SAONE

Arrêté n °2011173-0001

**signé par Préfet
le 22 Juin 2011**

**FC_Directions Regionales de l'Etat
DREAL**

Arrêté interpréfectoral définissant le périmètre du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération de Belfort Montbéliard Héricourt Delle et portant constitution de la commission chargée de son élaboration

**Arrêté interpréfectoral n° 2011-
définissant le périmètre du plan de protection de l'atmosphère
de l'agglomération de Belfort Montbéliard Héricourt Delle et
portant constitution de la commission chargée de son élaboration**

Le préfet de la région Franche-Comté
Préfet du Doubs
*Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite*

Le préfet de la Haute-Saône
*Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du
Mérite*

Le préfet du Territoire de Belfort
*Chevalier de l'Ordre national du
Mérite*

Vu le code de l'environnement, partie législative, livre II, titre II, notamment ses articles L. 222-4 et suivants et, partie réglementaire, livre II, titre II, notamment ses articles L. 222-13 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2211-1 à L. 2213-6, L. 3221-4 et L. 3221-5 ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.1311-1 et L.1335-1 ;

Vu le code de la route, notamment ses articles L.318-1 à L.318-4 et R.411-18 à R.411-19 ;

Vu le décret n° 98-360 du 6 mai 1998 relatif à la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement, aux objectifs de qualité de l'air, aux seuils d'alerte et aux valeurs limites ;

Vu le décret n° 2001-449 du 25 mai 2001, relatifs aux plans de protection de l'atmosphère et aux mesures pouvant être mises en œuvre pour réduire les émissions des sources de pollution atmosphérique ;

Sur la proposition de MM. les secrétaires généraux des préfectures du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort :

ARRÊTENT

Article 1

Il est institué une commission chargée d'élaborer le plan de protection de l'atmosphère de l'aire urbaine de Belfort Montbéliard Héricourt Delle.

La zone couverte par ce plan est constituée du territoire des communes listées en annexe I du présent arrêté.

Article 2

La commission chargée d'élaborer le plan est constituée de la façon suivante :

I - Représentants de l'État :

- le préfet du Doubs,
- le préfet de la Haute-Saône,
- le préfet du Territoire de Belfort,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Franche-Comté,
- le directeur de l'agence régionale de santé de Franche-Comté,

- le délégué régional Franche-Comté de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,

II - Représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux

1) Collectivités territoriales :

- Mme la présidente du conseil régional,
- M. le président du conseil général du Doubs,
- M. le président du conseil général de la Haute-Saône,
- M. le président du conseil général du Territoire de Belfort,

2) Établissements publics de coopération intercommunale et communes :

* Communauté d'agglomération

- M. le président du Syndicat mixte de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle,
- M. le président de la communauté d'agglomération Belfortaine,
- M. le président de Pays de Montbéliard Agglomération,

* Communautés de communes

- M. le président de la communauté de communes de la Haute- Savoureuse ,
- M. le président de la communauté de communes du Pays Sous Vosgien,
- M. le président de la communauté de communes du Tilleul,
- M. le président de la communauté de communes du Pays d'Héricourt,
- M. le président de la communauté de communes du Bassin de la Bourbeuse,
- M. le président de la communauté de communes du Sud Territoire,
- M. le président de la communauté de communes de la vallée du Rupt ,
- M. le président de la communauté de communes des Trois Cantons,
- M. le président de la communauté de communes des Balcons du Lomont,

III - Représentants des activités contribuant aux émissions

1) Représentant des chambres de commerce et d'industrie (CCI) :

- M. le président CCIR de Franche-Comté,

2) Représentant des chambres d'agriculture (CA) :

- M. le Président de la CRA de Franche-Comté,

3) Représentant des chambres de métiers (CM) :

- M. le Président de la CR de métiers Franche-Comté,

4) Représentants des activités industrielles :

- M. le président de l'Union des industries et métiers de la métallurgie de Belfort-Montbéliard,
- M. le Président de la Fédération Française du Bâtiment de Franche-Comté,
- M. le Président de la Fédération Régionale des Travaux Publics,

5) Représentants des équipements de chauffage :

* au titre du chauffage urbain

- M. le président de la fédération nationale de gestion des équipements, de l'énergie et de l'environnement,

6) Représentants des transporteurs et des gestionnaires d'infrastructures de transport :

* au titre des transports routiers

- M. le président de la fédération nationale des transporteurs routiers (FNTR),

*** au titre des transports urbains**

- M. le président du CTMP (transport en commun du pays de Montbéliard),
- M. le président du syndicat mixte des transports en commun (SMTC) du territoire de Belfort,

*** au titre des sociétés concessionnaires d'autoroute**

- Monsieur le président de la société des autoroutes Paris Rhin Rhône (SAPRR),

IV - Représentants des associations et personnalités qualifiées

1) Protection de l'environnement :

- M. le président de l'Association Belfortaine d'Etude et de Protection de la Nature,
- M. le président de l'Association pour la Prévention de la Protection Atmosphérique,

2) Associations de consommateurs :

- M. le président de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir (UFC Que Choisir),

3) Surveillance de l'air :

- M. le directeur interrégional nord-est de Météo-France,
- M. le président d'ATMO Franche-Comté,

4) Personnalités qualifiées :

- M. le directeur du centre hospitalier de Belfort-Montbéliard.

Article 3

Les secrétaires généraux des préfectures du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Le préfet de la région Franche-Comté
Préfet du Doubs



Christian DECHARRIERE

Le préfet de la Haute-Saône



Eric FREYSSELINARD

Le préfet du Territoire de Belfort



Benoît BROCARD

Annexe n°1 à l'arrêté interpréfectoral n° 2011-XXX

Liste des communes concernées par le plan de protection de l'atmosphère de l'aire urbaine de Belfort, Delle, Héricourt Montbéliard.

Doubs :

ABBEVILLERS	DESANDANS	NOMMAY
AIBRE	DUNG	PIERREFONTAINE-LES-BLAMONT
ALLENJOIE	ECHENANS	PONT-DE-ROIDE
ALLONDANS	ECOT	PRESENTEVILLERS
ARBOUANS	ECURCEY	RAYNANS
ARCEY	ETOUVANS	REMONDANS-VAIVRE
AUDINCOURT	ETUPES	ROCHES-LES-BLAMONT
AUTECHAUX-ROIDE	EXINCOURT	SAINTE-MARIE
BADEVEL	FESCHES-LE-CHATEL	SAINTE-SUZANNE
BART	FEULE	SAINT-JULIEN-LES-MONTBELIARD
BAVANS	GLAY	SAINT-AURICE-COLOMBIER
BERCHE	GOUX-LES-DAMBELIN	SELONCOURT
BETHONCOURT	GRAND-CHARMONT	SEMONDANS
BEUTAL	HERIMONCOURT	SOCHAUX
BLAMONT	ISSANS	SOLEMONT
BONDEVAL	LAIRE	TAILLECOURT
BOURGUIGNON	LE VERNOY	THULAY
BROGNARD	LONGEVILLE-SUR-DOUBS	VALENTIGNEY
COLOMBIER-FONTAINE	LOUGRES	VALONNE
COURCELLES-LES-MONTBELIARD	MANDEURE	VANDONCOURT
DAMBELIN	MATHAY	VIEUX-CHARMONT
DAMBENOIS	MESLIERES	VILLARS-LES-BLAMONT
DAMPIERRE-LES-BOIS	MONTBELIARD	VILLARS-SOUS-DAMPJOUX
DAMPIERRE-SUR-LE-DOUBS	MONTENOIS	VILLARS-SOUS-ECOT
DANNEMARIE	NEUCHATEL-URTIERE	VOUJEAUCOURT
DASLE	NOIREFONTAINE	

Haute-Saône :

BREVILLIERS	COURMONT	SAULNOT
CHAGEY	COUTHENANS	TAVEY
CHALONVILLARS	ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS	TREMOINS
CHAMPEY	ETOBON	VERLANS
CHAVANNE	HERICOURT	VILLERS-SUR-SAULNOT
CHENEBIER	LUZE	VYANS-LE-VAL
COISEVAUX	MANDREVILLARS	

Territoire de Belfort :

ANDELNANS	DENNEY	MOVAL
ANGEOT	DORANS	MONTBOUTON
ANJOUTEY	EGUENIGUE	MONTREUX-CHATEAU
ARGIESANS	ELOIE	MORVILLARS
AUTRECHENE	ESSERT	NOVILLARD
AUXELLES-BAS	ETUEFFONT	OFFEMONT
AUXELLES-HAUT	EVETTE-SALBERT	PEROUSE
BANVILLARS	FAVEROIS	PETIT-CROIX
BAVILLIERS	FECHE-L'EGLISE	PETITEFONTAINE
BEAUCOURT	FELON	PETITMAGNY
BELFORT	FLORIMONT	PHAFFANS
BERMONT	FONTAINE	RECHESY
BESSONCOURT	FONTENELLE	RECOUVRANCE
BETHONVILLERS	FOUSSEMAGNE	REPPE

BORON	FRAIS	RIERVECEMONT
BOTANS	FROIDEFONTAINE	ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT
BOURG-SOUS-CHATELET	GIROMAGNY	ROPPE
BOUROGNE	GRANDVILLARS	ROUGEGOUTTE
BREBOTTE	GROSMAGNY	ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU
BRETAGNE	GROSNE	SAINT-DIZIER-L'EVEQUE
BUC	JONCHEREY	SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET
CHARMOIS	LACHAPELLE-SOUS-CHAUX	SERMAMAGNY
CHATENOIS-LES-FORGES	LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT	SEVENANS
CHAUX	LACOLLONGE	SUARCE
CHAVANATTE	LAGRANGE	THIANCOURT
CHAVANNES-LES-GRANDS	LAMADELEINE-VAL-DES-ANGES	TREVENANS
CHEVREMONT	LARIVIERE	URCEREY
COURCELLES	LEBETAIN	VALDOIE
COURTELEVANT	LEPUIX	VAUTHIERMONT
CRAVANCHE	LEPUIX-NEUF	VELLESCOT
CROIX	LEVAL	VECEMONT
CUNELIERES	MENONCOURT	VETRIGNE
DANJOUTIN	MEROUX	VEZELOIS
DELLE	MEZIRE	VILLARS-LE-SEC